



Compte-rendu

SÉANCE DU 19 MAI 2026

<u>DATE DE CONVOCATION</u> 6 mai 2026	L'an deux mil vingt-six le 19 mai à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur L'HEVEDER Hervé, Maire Membres convoqués : Mrs LE BLEVENNEC, JEGOU, FEJEAN, LE PEUCH, PODER, LE GOAS, LE BORGNE, LE PENNEC, SCOLAN, Mmes QUELEN, LE JANNE, LEROY, HERVE, DENOUEL, FER, CARMES, ANDRE, FRANCOIS Membres absents : Procurations : Secrétaire :
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 6 mai 2026	
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	
EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 17 PROCURATIONS : 2 VOTANTS : 19	

ORDRE DU JOUR :

27-05-26	Commission Communale des impôts directs – Désignation des Membres
28-05-26	Asad Argoat – Désignation d'un représentant
29-05-26	PREVENTION – Désignation d'un élu référent sécurité routière
30-05-26	SECURITE – Désignation d'un correspondant incendie et secours
31-05-26	Désignation d'un représentant CLECT
32-05-26	FINANCES – indemnités à l'occasion des scrutins électoraux
33-05-26	RESSOURCES HUMAINES – Saisonniers 2026
34-05-26	Avis du Conseil Municipal – SARL PEUPLIER
35-05-26	Désignation des Membres de la commission de contrôle
36-05-26	Vente terrain à SCI Les Petits Toms Deux

DÉCISIONS DE M. LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

Acquisition parcelle
Achat remorque TP
Achat balayeuse

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2026

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification de l'ordre du jour comme suit :

Ajout des délibérations :

37-05-26 Désignation des représentants des commissions thématiques à Guingamp-Paimpol Agglomération ;

38-05-26 Avis du Conseil Municipal – TREGOR BIOGAZ PLOUARET.

39-05-26 Remplacement du fourgon des services techniques

27-05-26 CCID

Le Maire expose que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PROPOSE**, afin que cette nomination puisse avoir lieu, la liste suivante de 32 noms répondant aux conditions de l'article 1650 du code général des impôts :

COMMISSAIRES			
<u>NB : le Maire (ou l'adjoint délégué), qui intervient en qualité de Président, n'a pas à figurer sur la liste de présentation qui ne concerne que les commissaires : L'HEVEDER Hervé, Maire</u>			
1	FEJEAN Eric, 17/01/1972 Agriculteur 3 Lein Hallec 22540 LOUARGAT	17	SCOLAN Pascal, 19/06/1974, Agent de maîtrise 14 traverse du vieux chêne 22540 LOUARGAT
2	LE JANNE Claudie, 13/07/1963 Agent d'assurance Retraîtée 10 Hent Herhuel 22540 LOUARGAT	18	ANDRE Valerie, 01/02/1973, Chargée de projet 3 lotissement la chènevière 22540ILOUARGAT

3	DRU Nathalie, 16/09/1983 Commerçante 24 avenue des prunus 22540 LOUARGAT	19	LE GOAS Emmanuel, 27/09/1979 Technicien de laboratoire 8 lotissement Traou Ker 22540 LOUARGAT
4	QUELEN Brigitte, 17/12/1957 Agent d'assurance retraitée, 3 Parloz 22540 LOUARGAT	20	CARMES Nathalie, 15/11/1980 Agricultrice 2 Nenescaër 22540 LOUARGAT
5	JEGOU Philippe, 29/07/1964 Agent de la RATP Retraité 10 rue du Pont Roux 22540 LOUARGAT	21	FER Alizee, 23/11/1988 Chargée de sécurité 7 bis la Villeneuve 22540 LOUARGAT
6	LEROY Christelle, 27/11/1971 Responsable de laboratoire en agroalimentaire 13 Espace des Jonquilles 22540 LOUARGAT	22	DENOUEL Elise, 11/04/1985 Assistante administrative 10 rue du kreizet 22540 Louargat
7	HERVE Evelyne, 10/04/1960 Infirmière Retraitée 2 Coat Quiziou 22540 LOUARGAT	23	PODER Quentin, 24/11/1993 Infirmier 1 Parc Meur 22540 LOUARGAT
8	LE PENNEC Michel, 03/06/1960 Artisan boulanger retraité 66 Avenue des Prunus 22540 LOUARGAT	24	LE PEUCH Jaouen, 27/01/2000 Chargé d'étude environnement 2 Toul an Forest 22540 LOUARGAT
9	FRANCOIS Marie-Pierre, 09/11/1969 Employée intérimaire 2 lotissement Traou Ker 22540 LOUARGAT	25	LE BORGNE Stéphane, 11/07/1970 Econome 3 rue de la Gare 22540 LOUARGAT
10	AMOURET Frederic, 21/03/1981 Agriculteur 2 Kerleau Bras 2250 LOUARGAT	26	GAUTRON Jean-Bernard, 20/03/1981 Consultant immobilier 1 Siviec 22540 LOUARGAT
11	LE GAUDU Hervé, 15/12/1959 Agriculteur retraité 1 Prat Bihan 22540 LOUARGAT	27	LE NORMAND Yves Marie, 05/12/1957 Retraité, 2 Pors an coz 22540 LOUARGAT
12	DERRIEN Yvan, 21/03/1966 Retraité 13 Rue de la gare 22540 LOUARGAT	28	LE PERU Annick 18/04/1948 Retraitée 3 Hent Poste Mine 22540 LOUARGAT
13	LE GUEN Fernand 27/02/1952 Retraité 5 rue du Méné Bré 22540 LOUARGAT	29	LE BON Jean Luc, 09/06/1948 Retraité 3 Kermaria 22540 LOUARGAT
14	TREDAN Jean Pierre, 20/04/1964 Retraité 12 Bel Air 22540 LOUARGAT	30	JEGOU Jacqueline, 31/10/1963 Agricultrice Goasilino 22540 LOUARGAT
15	QUELEN Michel, 15/12/1947 Retraité Koat Peul 22390 GURUNHUEL	31	GUENNEC Yvon, 25/08/1963 Retraité 4 Goascaer 22390 PONT MELVEZ
16	BOUGET Jacques, 24/11/1958 Retraité 3 Parc Pors 22540 TREGLAMUS	32	GAUTIER Jean-Marie, 12/12/1976 Agriculteur 4 Kerloury 22140 PLUZUNET

28-05-26 Asad Argoat – Désignation d'un représentant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de désigner un représentant pour siéger à l'assemblée générale. Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes

- Mme HERVE Evelyne pour être titulaire,
- Mr LE BLEVENNEC Gilbert pour être suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE Mme HERVE Evelyne représentante de la commune de LOUARGAT, et Mr LE BLEVENEC Gilbert, suppléant, à l'assemblée générale de l'ASAD Argoat.

29-05-26 PREVENTION – Désignation d'un élu référent sécurité routière

Les maires ont un rôle important dans la déclinaison locale d'une politique de sécurité routière. Leur champ de compétences permet d'agir sur de nombreux leviers, notamment dans les domaines de la réglementation et du contrôle (pouvoir de police), de l'urbanisme (prise en compte des déplacements dans les documents d'urbanisme), des infrastructures (réalisation d'aménagements), des loisirs (information à l'occasion de manifestations festives, sensibilisation des clubs sportifs...), de la communication (affichage), de la sensibilisation du personnel municipal...Le maire peut désigner un élu « correspondant sécurité routière » pour le second. Ce référent sera alors l'interlocuteur privilégié de la préfecture et des acteurs concernés (institutions, gestionnaires de voirie, associations, experts locaux, partenaires privés...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mr FEJEAN Eric et Mr LE PENNEC Michel élus référents Sécurité routière

30-05-26 SECURITE – Désignation d'un correspondant incendie et secours

Il est demandé au Maire par la préfecture de désigner un correspondant incendie et secours (sécurité civile) parmi les adjoints ou conseiller municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mr JEGOU Philippe et Mr PODER Quentin correspondants Incendie et secours pour la Commune de LOUARGAT.

31-05-26 Désignation d'un représentant CLECT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609 C nonies IV du code Général des Impôts, une Commission Locale chargée d'évaluer les charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée des membres des conseils municipaux des communes membres et chaque Conseil Municipal dispose d'au moins 1 représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les Communes et Guingamp Paimpol Agglomération.

Monsieur le MAIRE se propose pour être membre Titulaire et Madame LE JANNE Claudie, membre suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** Mr Hervé L'HEVEDER, Maire, membre titulaire, et Madame Claudie LE JANNE, membre suppléante

32-05-26 FINANCES – indemnités à l'occasion des scrutins électoraux

Le Maire informe l'assemblée que les agents administratifs ayant accompli des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale bénéficient d'une indemnisation en référence aux textes suivants :

- Arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux ;
- Circulaire du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la Fonction Publique Territoriale.

La consultation électorale concerne les présidentielles, législatives, cantonales, municipales, régionales, les référendums, les élections des membres de l'Assemblée des Communautés Européennes.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer dans ces limites les enveloppes et les conditions d'attribution de cette indemnité.

Deux natures d'indemnisation sont définies :

- Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, perçue par les agents ouvrant droit aux IFTS et à la PFR ;
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires à l'occasion d'élections, perçues par les agents ouvrant droit aux IHTS (agents de catégorie C, et de catégorie B dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380).

Le montant de l'indemnité forfaitaire est calculé dans la double limite :

- 1- D'un crédit global obtenu en multipliant la valeur maximum de l'IFTS mensuelle des Attachés territoriaux (soit 1 078,73 € depuis le 01/07/2010, 2^{ème} catégorie) par le nombre de bénéficiaires ;
- 2- D'une attribution individuelle ne pouvant excéder le quart du montant annuel de l'IFTS des Attachés territoriaux (2^{ème} catégorie).

Les indemnités horaires, versées aux autres bénéficiaires, sont calculées sur la base des taux horaires qui sont applicables à ces agents pour les heures supplémentaires effectuées le dimanche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **REMUNERE** les agents bénéficiaires de l'IFTS ou de la PFR par l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE), sur la base de 260 €,
- **REMUNERE** les agents bénéficiaires des IHTS à l'occasion d'élections au prorata du nombre d'heures travaillées,
- **ATTRIBUE** ces indemnités pour chaque tour de scrutin,
- **ATTRIBUE** 1 jour de congés par tour d'élection

par le décret n) 2026-8 du 8 janvier 2026 pris en application de l'article L.52-18-4 du code électoral et portant diverses modifications du code électoral.

La commission est composée de trois membres pour les communes comptant une seule liste en présence au Conseil Municipal :

Un conseiller municipal de la commune

Un délégué de l'administration désigné par le préfet

Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, à l'exception du Maire, des adjoints et conseillers délégués, si un des membres se propose avec un suppléant, à défaut de volontaire, ce sera le plus jeune des conseillers municipaux qui sera désigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE Mr LE PEUCH Jaouen, membre titulaire
Mr LE BORGNE Stéphane, membre suppléant

36-05-26 Vente terrain à SCI Les Petits Toms Deux

M. Léo THOMAS, représentant la SCI Les Petits Toms Deux, domicilié à LOUARGAT, a émis le souhait d'acquérir une emprise du domaine communal, cadastrée I 2290 appartenant à la commune située à Louargat, située entre le 10 et 12 Roger Madigou.

La parcelle a une contenance de 10.62 m², et le prix de vente est fixé à 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle à M THOMAS pour le prix de 300 € ;
- **DIT** que la recette correspondante sera imputée au Budget principal, à l'article 775, « Produits des cessions d'immobilisations » ;
- **DESIGNE** Me DE LAMBILLY, notaire à Belle-Isle-en-Terre, aux fins de rédaction de l'acte ;
- **DIT** que l'acquéreur supportera les frais notariés inhérents à cette cession ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

37-05-26 Désignation des représentants des commissions thématiques à Guingamp-Paimpol Agglomération

Le conseil d'agglomération a approuvé la création de huit commissions thématiques :

- Territoires, citoyenneté, rayonnement
- Économie, emploi, initiatives locales
- Finances, administration, évaluations
- Personnels, dialogue social, communication
- Familles, solidarités, Santé, cohésion humaine
- Eau, mer et littoral
- Environnement, climat, énergies, déchets
- Habitat, urbanisme, mobilités

Le conseil municipal doit désigner 5 conseillers municipaux maximum (commune de + de 1000 habitants), en plus des 2 élus communautaires en place, pour siéger et être membres des commissions communautaires de la manière suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE :

NOM Prénom	Fonction	COMMISSION
LE BLEVENNEC Gilbert	Délégué communautaire	Territoires, citoyenneté, rayonnement
JEGOU Philippe	Adjoint au Maire	Economie, emploi, initiatives locales
		Finances, administration, évaluations
LE JANNE Claudie	Déléguée communautaire	Personnels, dialogue social, communication
PODER Quentin	Conseiller municipal	Familles, solidarité, santé, cohésion humaine
L'HEVEDER Hervé	Maire	Eau, mer et littoral
CARMES Nathalie	Conseillère municipale	Environnement, climat, énergies, déchets
FEJEAN Eric	Adjoint au Maire	Habitat, urbanisme, mobilités

38-05-26 Avis du Conseil Municipal – TREGOR BIOGAZ PLOUARET

La Mairie de Louargat a reçu copie de l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique sur une demande d'installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation émanant de la Sarl TREGOR BIOGAZ à PLOUARET.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'exprimer un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

EMET un avis favorable.

39-05-26 Acquisition d'un nouveau fourgon pour le service technique

Le Ford Transit (de 2010) utilisé par le service entretien (nettoyage des bâtiments communaux, retrait des colis alimentaires...) est à remplacer ; Le Peugeot BOXER, mis en vente par le Garage J.BERVAS de BREST correspond aux besoins du service ; un devis d'un montant de 15500 € TTC (achat, frais de mise en route, carte grise...) est à valider ; cette dépense sera réalisée sur le budget de la commune, en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'acquisition et la commande du véhicule.

DÉCISIONS DE M. LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DIVERS**Fin de séance à 21h15****Suivent les signatures des membres présents pour les délibérations n°27-05-26 à 39-05-26**

L'HEVEDER Hervé, Maire		LEROY Christelle	
FEJEAN Eric		ANDRE Valérie	
LE JANNE Claudie		SCOLAN Pascal	
LE BLEVENEC Gilbert		LE GOAS Emmanuel	
QUELEN Brigitte		CARMES Nathalie	
JEGOU Philippe		DENOUEL Elise	
HERVE Evelyne		FER Alizée	
LE PENNEC Michel		PODER Quentin	
FRANCOIS Marie-Pierre		LE PEUCH Jaouen	
LE BORGNE Stéphane			